



BY
↳ camille

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : M. LECCIA
Réf. A rappeler : 839-corte-2011
Tél: 04 95 48 11 78

Corte, le 20 juillet 2011

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Crêtes du Cap Corse, Vallon de Sisco »
- Site FR 9400569

Réf. : Réunion du 16 juin 2011

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 16 juin 2011 à 10 heures en mairie de Sisco.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,



Tony CONSTANT

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la communauté de communes du Cap Corse
- Monsieur le maire de Sisco
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
- Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
- Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mademoiselle Laetitia HUGOT

Site Natura 2000
FR9400569 « Crêtes du Cap Corse, Vallon de Sisco »
(Zone spéciale de conservation – ZSC)

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage local
Jeudi 16 juin 2011, en mairie de Sisco

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
LE BORGNE Alain	DDTM
RUTILY Emile	Adjoint au maire de Sisco
BOCOGNANI Jean-Marc	Adjoint au maire de Sisco
LUCIANI Marie-Josée	Communauté de communes du Cap Corse
GAZZINI Jean-Louis	Mairie de Sisco
FRANCIONI Thierry	Chambre d'agriculture 2B
DELAGE Alain	OEC/Conservatoire botanique national de Corse (CBNC)
SORBA Laurent	Assistant principal département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse
LECCIA Sébastien	Assistant principal département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
CONSTANT Tony	Sous-préfet de Corte
VIVONI Ange-Pierre	Maire de Sisco
FERAL Camille	DREAL de Corse

Ordre du jour :

Rappel des objectifs du dispositif,

- Présentation du bilan de mise en œuvre des actions prévues dans le document d'objectifs (DOCOB) validé le 18 février 2002,

Réflexion sur le lancement de la phase de révision du document d'objectifs,

- Désignation du Président du COPIL *intuitu personae* et du maître d'ouvrage du DOCOB pour cette nouvelle phase,

Calendrier, questions diverses.

Monsieur RUTILY accueille les participants avant de passer la parole à Monsieur LE BORGNE assurant la présidence du comité de pilotage pour le compte de l'Etat. S'en suit un tour de table de présentation des différents membres du comité de pilotage.

➤ Rappel des objectifs du dispositif

Historique du site :

Dernière réunion du comité de pilotage, validation du DOCOB : 18/02/2002

Arrêté ministériel ZSC: 17/03/2008

Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage : AP n°2011-151-0013 du 31 mai 2011

Présentation du réseau et de la procédure Natura 2000 réalisée par l'OEC qui effectue également une synthèse des actions inscrites au document d'objectifs (DOCOB) à réviser.

Ainsi les 9 fiches actions sont passées en revue :

1. Maîtrise d'usage (foncier/gestion)
2. Restauration des stations de *Woodwardia radicans*
3. Renforcement de la population de *Woodwardia radicans*
4. Suivi de la population de *Woodwardia radicans*
5. Surveillance des facteurs de dégradation de la ripisylve
6. Réouverture des anciens sentiers
7. Restauration des moulins
8. Information et sensibilisation des propriétaires, des usagers et du public
9. Classement des secteurs où se développe *Woodwardia radicans* en espaces boisés classés au POS de la commune de Sisco

Monsieur LE BORGNE rappelle que tous les projets, notamment d'aménagement, prévus sur une zone Natura 2000 doivent être soumis à évaluation d'incidences.

➤ Présentation du bilan de mise en œuvre des actions prévues dans le document d'objectifs (DOCOB) validé le 18 février 2002

Monsieur DELAGE décline les travaux réalisés par le CBNC en faveur de l'espèce végétale ayant motivé le classement de la zone : *Woodwardia radicans* (fougère)

Il rappelle que la commune de Sisco abrite l'unique station française de cette espèce présente également en Italie (2 stations), en Crête (1 station), aux Açores et à Madère. Le site de Sisco revêt donc une très haute importance écologique. Les 10 stations recensées sur la zone ont été découvertes en 1963.

Hormis les stations 6 et 7, détruites lors de l'élargissement de la route départementale en 1993, les effectifs sont stables, voire en légère hausse. Monsieur DELAGE indique que toutes les stations initialement recensées sont toujours présentes et en bon état général. Poursuivant, il explique qu'aucune atteinte directe aux plantes n'a été constatée. En revanche, les atteintes potentielles demeurent non négligeables, notamment du fait de la hausse de la fréquentation du site.

D'un point de vue réglementaire, Monsieur DELAGE s'interroge quant à la réelle application de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) en vigueur sur la zone.

Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement, en contradiction avec l'APPB, semblent ne pas avoir porté atteinte au milieu. Monsieur LEBORGNE invite les représentants de la commune de Sisco à mettre en place un dispositif de surveillance dudit réseau pour prévoir, et ainsi éviter toute modification du milieu.

Monsieur DELAGE conclut en précisant que deux stations de la fougère semblent être situées hors des limites d'application de l'APPB.

La problématique des coupes de bois, interdites par l'article 2 de l'APPB, est ensuite évoquée. Le chêne vert semble subir des coupes sauvages sur la zone, alors que l'APPB pose ainsi le cadre de référence : « interdiction de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ».

Abordant l'obligation légale de débroussaillage (OLD) de cinquante mètres autour des habitations, Monsieur LE BORGNE propose une modification pour le hameau de Teghie. Dans ce cas précis, il alerte les membres du COPIL sur les contradictions potentielles entre Natura 2000 et l'OLD.

Réflexion sur le lancement de la phase de révision du document d'objectifs

Sur la base des éléments de bilan exposés, les membres du COPIL s'accordent pour initier la phase révision du DOCOB d'une durée indicative de deux ans. La grande majorité des actions prévues en 2002 seront vraisemblablement poursuivies dans la nouvelle mouture du document de référence.

De nouvelles mesures pourront toutefois être envisagées, notamment en termes de sensibilisation, d'éducation à l'environnement. Les représentants de la commune de Sisco proposent d'ailleurs de communiquer particulièrement sur la station n°5 de *Woodwardia radicans* située aux abords de la route départementale. Ce focus sur une seule station, facilement accessible, pourrait atténuer la fréquentation sur les autres. Désignation du Président du COPIL *intuitu personae* et du maître d'ouvrage du DOCOB pour cette nouvelle phase

Conformément à loi relative au développement des territoires ruraux (loi D.T.R. de 2005), Monsieur LE BORGNE propose aux collectivités présentes, la présidence du COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB, pour la durée de la phase de révision.

Répondant favorablement à Monsieur LE BORGNE, Monsieur RUTILY fait part du souhait de la commune de s'impliquer fortement dans la protection de l'environnement. Il déclare que Monsieur VIVONI lui a indiqué vouloir assurer la présidence du COPIL *intuitu personae*.

Monsieur LE BORGNE prend acte de cette décision.

Calendrier, questions diverses

La prochaine réunion du COPIL se tiendra en fin d'année 2011.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30

Le sous préfet de Corte,



Tony CONSTANT

